

Analyses 2010



Religion, violence et démocratie

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Religion, violence et démocratie

Brèves considérations en temps de crise

S'il s'agit de reconnaître une relation entre religion et violence, on trouvera sans doute aisément un accord. Mais quand il s'agira de préciser ce qu'on désigne ou ce qu'on comprend par le mot « religion », on ne sera déjà plus d'accord. Les uns insisteront sur l'instrumentalisation politique de la religion, à charge ou à décharge de celle-ci quant aux effets violents qui en découlent. D'autres souligneront l'écart entre des idéaux religieux – amour, justice, paix, fraternité – et les réalités qui les démentent, la religion « réelle » étant le fait d'êtres humains faibles et ballottés au gré de leurs passions, sur un chemin encore long vers l'adéquation religieuse entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font. D'autres encore estimeront qu'un lien intrinsèque existe entre religion et violence, et qu'il se noue et s'explique par un certain rapport religieux avec la vérité : celle-ci étant connue et possédée par les uns, il n'est que « logique » qu'elle s'impose à tous les autres.

Étranges monothéismes ?

Des trois points de vue mentionnés, le dernier, tantôt défendu, tantôt combattu, apparaît régulièrement dans les débats sur les monothéismes. Et en effet, le judaïsme, le christianisme et l'islam se retrouvent souvent sur le banc des prévenus, quand s'affrontent les réquisitoires et les plaidoiries dans les procès ouverts entre religion et violence. Les conceptions monothéistes de la vérité ne sont-elles pas inévitablement entraînées sur une pente d'intolérance et d'enchaînements successifs vers la violence, puisque la vérité tient à « Un » qu'on suppose être le « Même » pour tous, et que l'attachement à ce « seul » Dieu peut prendre l'allure d'une passion et d'un zèle ne laissant guère de place à la différence, et encore moins à la contradiction ? Et dire qu'il y a trois monothéismes, et non un seul, ce qui s'apparente à une sorte de contradiction interne dans la logique monothéiste ! En effet, pourquoi plus d'une religion, s'il s'agit d'un seul et même Dieu ? Affirmer par irénisme qu'il ne s'agit au fond que de trois « formes » différentes, ou de trois « variantes » dans l'adhésion au même Dieu, chacune d'entre elles ayant sa légitime conception des deux autres, voilà qui ne satisfera pas les monothéistes les plus convaincus. La longue histoire des violences que se sont infligées entre elles les trois religions de révélation du Dieu unique, témoigne précisément qu'il n'y a pas de rival plus identifiable pour un monothéiste, qu'un autre monothéiste.

Dans cette optique, il est dès lors justifié de rappeler que le rapport entre religion et violence commence dans la religion elle-même, et qu'il y a là de nos jours un enjeu non négligeable pour les démocraties. Considérer la violence comme seulement hétérogène à la religion, peut-être est-ce s'efforcer de distinguer raisonnablement les choses. Personne ne dira que l'effort n'est pas louable, au service d'une conception « vertueuse » de la religion. Mais face à des effets religieux violents, le risque est grand de sous-estimer le fait que des croyants ne regardent pas leur religion comme « du dehors », et que les appeler à l'évaluation raisonnable de leur parole et de leur action religieuses, saisies d'un point de vue extérieur, en restera probablement à l'état de vœu pieux. Car l'échelle d'évaluation de la violence n'est pas la même à l'intérieur ou à l'extérieur du champ religieux, ce qui représente une difficulté considérable et rebelle à la compréhension dans un contexte démocratique.

On peut en donner deux exemples. On sait que, suivant la doctrine du Magistère catholique, l'ordination des seuls hommes à la prêtrise ne peut être assimilée ni de près ni de loin à une

quelconque discrimination injuste envers les femmes. Ne pas voir que ce n'est pas une discrimination, c'est ne pas comprendre le catholicisme « de l'intérieur », comme le déclarent régulièrement les tenants de la doctrine officielle. Dans cette matière, le marqueur « discrimination » ne franchit donc pas la frontière de l'institution catholique, quoi qu'il en soit des déclarations non moins officielles de cette Église sur le refus de toute discrimination entre les êtres humains, y compris de celle qui serait basée sur le sexe. Le deuxième exemple est plus inattendu. Récemment, le 23 novembre dernier, on pouvait lire dans *La Croix* le titre suivant : « Interdire la polygamie, est-ce opprimer une religion ? ». Cela concernait une affaire portée devant la Cour suprême d'une province du Canada, au sujet de deux hommes appartenant à une dissidence mormone, qui ont revendiqué leur polygamie comme compatible avec la liberté religieuse garantie par la Constitution. L'affaire n'aurait sans doute pas attiré l'attention, si le jugement – encore à venir – ne laissait entrevoir de possibles répercussions du côté des musulmans polygames au Canada. Évidemment, le paradoxe est qu'une pratique matrimoniale d'inspiration religieuse, jugée inacceptable et condamnable dans une démocratie moderne, pourrait trouver une légitimité sociale par le recours à la notion démocratique de liberté religieuse, et cela pour toute religion. Certes, on n'est pas à la veille de la légalisation de la polygamie. Mais quant à ce qui est susceptible de faire violence au principe de la liberté religieuse et à son application, la question est bel et bien posée ... aux religions elles-mêmes, tout comme à la démocratie.

La liberté, mesure de la religion en démocratie

Le rapport qu'entretiennent les religions, en particulier le monothéisme, avec le principe de la liberté religieuse constitue en effet un révélateur essentiel. Sans l'ombre d'un doute, le principe figure parmi les Droits Humains. On sait que cela ne suffit pas, loin de là, pour y gagner tous les croyants de toutes les traditions religieuses, mais l'on peut penser aussi qu'il est préférable que les Droits Humains ne se « diluent » pas dans une sorte de vulgate éthico-religieuse à vocation universaliste. Car cela comporterait le risque d'estomper la spécificité des formes religieuses de la violence, ou des formes violentes de la religion, au nom de textes, de traditions, de doctrines ou de préceptes qui, de toute manière, se jugent eux-mêmes sans nécessité de « conversion » aux Droits Humains. Et c'est pourquoi le principe de la liberté religieuse est tellement important pour apprécier le moment et la manière dont les religions entament leurs dérives violentes. Il y a lieu de ne pas l'oublier : les religions se sont haïes entre elles, avant de haïr la démocratie. Cela signifie que, depuis longtemps, les religions se sont mutuellement refusé la liberté, et qu'elles ont aussi porté leur soupçon ou leur hostilité envers la liberté que leur annonçaient la démocratie et son pluralisme. Or par essence, le principe de la liberté religieuse implique qu'en matière de convictions ou d'adhésion, on *laisse être* quiconque, qu'il ait ou non une religion, qu'il y arrive, en parte ou y revienne, moyennant le respect de l'ordre public dont l'État est le garant. Cela revient à la maximisation du choix individuel en matière religieuse – de ce point de vue, une profession de foi religieuse est donc une « profession libérale » –, *et cela entre nécessairement en tension, sinon en conflit, avec le « vouloir être social » inhérent à la compréhension qu'une religion a d'elle-même et de son influence dans la société et la culture.* Or dans une société comme la nôtre, si l'on prête attention à la perception d'effets violents liés à une cause religieuse, on constatera que cela touche toujours à la visibilité, la signification et l'empreinte *sociales* de la religion¹.

¹ Il suffit de mentionner les problématiques des rapports hommes/femmes, de l'alimentation, de l'homophobie et du sida, du respect des sépultures et du financement des cultes, pour constater l'implication des trois traditions dites « monothéistes », juive, chrétienne et musulmane, produisant des effets violents dans la démocratie. Si bien qu'*entre* religion et violence, il y a *toujours* au moins une question sociale, liée à des mécanismes de stigmatisation ou d'exclusion.

Il en découle une conséquence, pour le moins interpellante actuellement : là où la religion n'est pas privée de liberté d'expression, pas plus qu'elle n'est autorisée à s'imposer, elle pose problème socialement en tant que religion dans une démocratie. Des penseurs modernes comme Grotius, Spinoza ou Kant savaient cela, mais on semble l'avoir aujourd'hui oublié, derrière le paravent de la religion considérée comme « affaire privée ». Mais quoi de plus léger qu'un paravent ?...

Doit-on en conclure qu'entre religion et démocratie, qui sont l'une et l'autre « chose publique », il y a loin de la coupe aux lèvres ? Oui, il n'y a pas d'illusion à entretenir à ce sujet. Aucune religion ne s'imagine pouvoir vivre *comme religion*, sous le principe d'une autorité de type démocratique. Aucune *ne le veut*, tout en se voulant sociale. Et quoi qu'on en pense, il n'y a pas encore de véritable dialogue entre les religions et les modalités démocratiques d'assomption de la violence, par le jeu aussi critiquable que renouvelable de la confrontation et du débat. La démocratie a été et reste un rapport de forces, elle n'est certainement pas non-violente *en soi*. Mais peut-on parler d'un « dialogue » entre religions, si celles-ci n'élucident pas d'abord leur rapport avec la démocratie, c'est-à-dire avec la liberté engagée dans la confrontation avec son « autre » de toujours, l'interdit portant sur la liberté de penser ? C'est sur cette liberté-là que se focalise la violence, qui la combat sans lésiner sur les moyens. Ne pas voir cela, surtout en démocratie, c'est déjà être aveuglé par la violence, avant même qu'elle ait fait un seul mort. Et si d'aventure elle faisait des morts, on ne leur demandera pas de quelle religion ils étaient. Il aura suffi d'anéantir leur liberté de penser.

Bernard Van Meenen,
Chargé de projets à la Commission Justice et Paix,
Décembre 2010.